



SECTION INTERREGIONALE ILE DE FRANCE

Courrier à Madame la Directrice à Paris Ouest.
Copie pour Monsieur le Directeur Inter-Régional d'Ile de France

Madame la Directrice,

Comme vous le savez, et ce sujet a été évoqué avec vous par un de nos représentants mardi dernier en marge du comité technique, 4 agents stagiaires et une agente de la Bsi des Ulis ont eu le jeudi 14 février un interrogatoire écrit suite à un accident de la circulation alors qu'ils se rendaient à une formation professionnelle.

Malgré les précautions prises en amont, et en raison d'une circulation dense, les agents dont je vous rappelle la jeunesse en douane, ont cru opportun d'utiliser les avertisseurs sonores et lumineux en dehors du cadre prévu à cet effet.

Si nous ne remettons pas en cause l'erreur des agents, l'Unsa Douanes Île de France trouve le recours à l'interrogatoire écrit, disproportionné. En effet, bien qu'étant une faute, celle-ci est bénigne et n'a entraîné qu'un peu de tôle froissée. Elle est le fait de jeunes agents qui ne sont pas forcément rompus aux usages et obligations en condition de circulation. Il nous semble qu'un simple rappel des conditions d'utilisation des avertisseurs par la hiérarchie locale aurait dû largement suffire. D'autant plus que ce rappel a été fait.

L'agente qui conduisait, déjà bouleversée par l'accident, est de plus fragilisée par cette procédure qui provoque un sentiment de culpabilité qui va au-delà du nécessaire.

Quelles seront donc les suites réservées à cet interrogatoire écrit?

Quelle que soit votre réponse, l'Unsa douanes Île de France espère que ce système du recours à l'interrogatoire écrit ne sera pas le nouveau mode de gestion managériale de la chaîne hiérarchique supérieure. En effet quelles seraient les modalités de gestion mises en œuvre pour une faute bien plus grave que celle-ci? Une exclusion immédiate de fonction sans droit à pension ? Cette situation relève-t-elle véritablement de celles dont le référent déontologue doit se saisir ? Cette situation démontre-t-elle une déviance déontologique telle qu'il soit nécessaire de conduire un interrogatoire écrit ?

A l'Unsa douanes Île de France nous ne le pensons pas et préférons que la haute hiérarchie se consacre à la résolution des difficultés rencontrées par les agents et leur encadrement de proximité, sujets qui ont déjà été portés à votre connaissance ou à celle de votre prédécesseure. Un exemple parmi d'autres, la sécurité des agents des contributions indirectes lors des contrôles en extérieur.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer Madame la Directrice, mes respectueux hommages.

Le secrétaire Inter-Régional Unsa Ile de France

Pierre-Yves Jacqmin